

Élection tacite au Conseil général de La Chaux-du-Milieu

La chancellerie d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour l'élection des Conseils généraux et des Conseils communaux, du 4 mai 2020 ;

considérant qu'à La Chaux-du-Milieu le nombre des candidates et candidats figurant sur la liste reconnue valable par le Conseil communal est inférieur au nombre de conseillères et conseillers généraux à élire ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

arrête :

Article premier Sont élu-e-s, pour la période administrative 2020-2024, Mmes et MM. :

Liste N°01 Entente communale

0101	Faivre Emily	0108	Haldimann Romane
0102	Droz Steeve	0109	Känel Emilie
0103	Borel Kewin	0110	Galli Jérôme
0104	Robert-Nicoud Manesh	0111	Maradan Raphaël
0105	Lebre Fabio	0112	Girelli Nathanaël
0106	Vuille N'Gaidé Estelle	0113	Künzi Nicole
0107	Farine-Brunner Sophie		